

Club Motonautique Franc-Comtois - Subvention exceptionnelle

M. LE MAIRE, Rapporteur : Il est proposé au Conseil Municipal d'allouer une subvention exceptionnelle de 20 000 F au Club Motonautique Franc-Comtois pour la participation en 1995 d'un de ses membres (M. BOISSON) sélectionné au Championnat de France, d'Europe et du Monde de jet-ski. Au cours de ces manifestations, l'engin portera les couleurs de Besançon.

Il est à noter que le Club Motonautique Franc-Comtois a organisé pour la deuxième fois une animation de jet-ski pour le public bisontin (environ 5 000 personnes) le 20 octobre dernier («Grand Prix de Besançon») animation que le Club renouvellera en 1995.

Le Conseil Municipal est invité à statuer.

En cas d'accord, cette somme de 20 000 F sera imputée au chapitre 934.21/691, code service 20000 du BP courant, alimenté par un transfert de 10 000 F du chapitre 961.4/657/89052, code service 00200.

M. ALAUZET : J'ai envie de dire l'image, toujours l'image, encore l'image, vous savez notre réticence à ce genre d'opération qui, en l'occurrence nous coûte 20 000 F, pour soutenir un pilote de jet-ski, participer à des compétitions européennes et internationales qui va donc faire rayonner l'image de Besançon à travers la planète ! Je veux dire qu'en plus du support qui est choisi cette fois pour Besançon Ville Verte, je trouve cela complètement anachronique et que l'on a l'argent bien facile pour ce type d'opération !

M. LE MAIRE : Je ne sais pas si vous étiez le 20 octobre sur les rives du Doubs, mais vous auriez pu y voir des milliers de personnes qui venaient regarder du jet-ski sur le Doubs. Je n'y peux rien, cela n'a peut-être rien à voir avec l'écologie que vous défendez mais ce spectacle gratuit intéressait des milliers de Bisontins et cela vaut bien 20 000 F !

Mme BULTOT : Monsieur le Maire, le 6 novembre 1989 à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'adhérer à l'Association CALME qui avait pour objectif d'obtenir une loi, ce qui a été fait, pour limiter et réglementer la pénétration des véhicules motorisés dans les espaces naturels. Les 22 et 23 mars 1990, nous avons co-organisé avec la Ville de Pontarlier et Franche-Comté Nature Environnement un colloque intitulé «Neige et loisirs motorisés» sous le patronage du Ministère de l'Environnement et du Ministère de l'Industrie Touristique. Dans ma délégation, j'ai été amenée à refuser à cause du bruit et des détériorations que cela provoquait, une compétition de motocross qui devait emprunter un circuit sur ces espaces naturels de notre commune. On pourrait aussi parler des opérations coups de points à Chailluz et de la réglementation que nous avons mise en place.

Toutes ces actions avaient en commun le respect des espaces naturels et sensibles, la lutte contre le bruit et la quiétude des Bisontins. Il ne s'agit pas d'interdire, comme vous l'avez dit d'ailleurs Monsieur le Maire à l'époque de l'adhésion à l'Association CALME, mais plutôt de canaliser avec pour objectifs principaux d'obtenir que ces loisirs motorisés se pratiquent dans des milieux capables de les accueillir et de réduire les nuisances au maximum.

Nous sommes sollicités aujourd'hui pour voter une subvention de 20 000 F pour qu'un jet-ski porte les couleurs de la Ville à des compétitions nationales, européennes et internationales. Or, il se trouve que le jet-ski est un engin particulièrement bruyant. Deux jet-skis sur une plage ou sur un lac, c'est infernal. C'est autant de bruit que plusieurs tronçonneuses en action. On comprendra que ce genre d'activité n'engendre pas de bonnes relations avec les plagistes ou avec les riverains. Certes, comme vous l'avez dit, la démonstration de jet-ski a un impact très médiatique parce que c'est spectaculaire mais on sait que ce genre de compétition conduit à faire des adeptes et à développer la

vente de tels engins. Par ailleurs, avoir des compétiteurs de valeur nationale ou internationale suppose que l'on s'entraîne et que l'on initie de nombreux néophytes à cette discipline. Je pense que ce type d'engin doit et devrait rentrer dans le cadre de cette loi concernant le bruit. Cela n'est malheureusement pas le cas, car il y a un flou dans la loi sur ce type de véhicule et le développement que nous encourageons par cette subvention risque de nous trouver démunis. En tant qu'Adjointe à l'Environnement, je trouve qu'il y a contradiction entre la volonté que nous avons affichée en adhérant à l'Association CALME et le fait de favoriser en le sponsorisant ce genre d'activité. Je tiens à rester cohérente d'autant plus que vous m'avez désignée pour représenter la Ville à l'Association CALME. En conséquence, symboliquement je m'abstiendrai de voter cette subvention ainsi d'ailleurs que les Elus Rouge et Vert et je souhaite, Monsieur le Maire, que soient prises en considération pour l'avenir ces remarques que je viens de formuler.

M. BARETJE : Je tiens à vous dire que je me trouvais deux années de suite à représenter la Ville de Besançon à cette manifestation qui se déroule courant octobre ou novembre chaque année. Il n'y en a qu'une par an à Besançon et elle attire beaucoup de Bisontins, de plus elle est gratuite. J'ai été présent une heure et demie sur le site, je souligne Madame BULTOT, ne pas avoir entendu un bruit terrible, je ne suis pas quelqu'un qui aime le bruit, il y a bien d'autres bruits à Besançon que celui-là. Ce que je peux vous dire aussi, c'est que le carburant utilisé est le plus fluide possible. Je souhaiterais qu'une autre année on puisse être plus nombreux à aller voir ce spectacle qui intéresse beaucoup de Bisontins. Je voulais ajouter aussi que M. BOISSON est loin d'être un professionnel, c'est un ouvrier carrossier qui chaque soir, et durant chaque période de loisirs ou de vacances, s'entraîne, fait un peu de bruit, bien évidemment, mais il ne fait pas que du bruit, c'est aussi une passion pour lui.

Il nous a proposé d'essayer de boucler son budget qui est loin d'atteindre cette somme-là. Il investit énormément, il a aussi quelques sponsors et solidairement nous pouvons l'aider sans aucune difficulté.

Je veux vous dire aussi qu'il doit se rendre à Barcelone au mois de janvier, au mois de février à Milan et à 50 épreuves de niveau européen et international au cours de l'année 1995. Si nous avons demandé que ce dossier passe avant la fin de l'année 1994, c'est pour lui permettre d'être présent en tant qu'amateur à Barcelone au mois de janvier et au mois de février à Milan.

M. LE MAIRE : Merci aux deux Adjointes qui se sont exprimés, qui sont en parfaite contradiction ! Je crois que la vie est faite de contradictions de ce style, les uns insistant sur la lutte contre le bruit, j'y suis allé moi aussi, et d'un autre côté ce sont des loisirs motorisés qu'on ne peut pas non plus négliger. A Besançon une fois par an voir du jet-ski, mais cela ne me dérange pas du tout, il n'y a pas beaucoup de plagistes sur nos rives, il n'y a que quelques riverains mais ils étaient réjouis, et en tout cas ils étaient aux fenêtres. Je vous propose de voter au Club Motonautique Franc-Comtois cette subvention relativement modeste.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à la majorité -trois Conseillers s'abstenant et trois votant contre- adopte les propositions du Rapporteur.